Envoyé en préfecture le 12/10/2026
Reçu en préfecture le 13/10/2026
Publié le
ID : 029-242900769-20260924-20260924_23-DE

CCA GGLOMÉRATION
CONCARNEAU CORNOUAILLE
Arrondissement de Quimper • Département du Finistère

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

SÉANCE DU JEUDI 24 SEPTEMBRE 2026 N° 20260924_23

OBJET • Désignation représentants élus au comité de suivi eau potable CCA – Quimperlé Communauté

Nombre d'élus communautaires • 48
Présents • 44
Pouvoirs • 04
Votants • 48

Par convocation en date du 17 septembre 2026, les membres composant le conseil communautaire de Concarneau Cornouaille Agglomération se sont réunis le 24 septembre 2026 à l'hôtel d'Agglomération à 18h30, sous la présidence de Monsieur Olivier BELLEC, Président.

PRÉSENTS • ANDRO Guénaëlle, BELLEC Olivier, BERTHOU Cathy, BLOT Jean-Louis, BRAESCU-ANDRIEU Morgane, CAUGANT Daniel, CARDUNER Didier, COUILLARD Philippe, CRUAU Ludivine, DANJOU Maryse, DAUTEL Christian, DUPUY Julie, EPARVIER Marie-Hélène, ESVANT Catherine, GUILLOU Claude, GUILLOU Valérie, HELIAS Sophie, JAMET Marie-Thérèse, KERHERVE Julien, LALLEMENT Dominique, LAMOUR Patrick, LE BARON René, LE BON Thomas, LE BRETON Kévin, LE BRIS Gilbert, LE CALVEZ Fabienne, LE CORRE Didier, LE GAILLARD Quentin, LE MOAL Karen, LESCA Véronique, LE PAGE Muriel, LESAGE Luc, LE BRETON Marie-Pierre, MANUSSET Sandrine, MAO Denis, MARREC Gauthier, NAVINER Marylène, NIQUE Catherine, PAGNARD Guy, PATY Elena, PRIGENT Gildas, RANNOU Jacques, RAOUL Christine, ROSARIO Manon.

EXCUSÉS AYANT DONNÉ POUVOIR • LOUSSOUARN Michel (pouvoir à D. MAO), MARSAULT Aude (pouvoir à M-T. JAMET), MAREC Tiphaine (pouvoir à D. LE CORRE), GUILLOU Nils (pouvoir à S. HÉLIAS).

ABSENTS • Néant

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L.2121-17 du code général des collectivités territoriales.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE • BERTHOU Cathy

Envoyé en préfecture le 12/10/2026
Reçu en préfecture le 13/10/2026
Publié le
ID : 029-242900769-20260924-20260924_23-DE

Guy PAGNARD expose que CCA et Quimperlé Communauté (QC) ont signé en mars 2024 une convention de partenariat concernant la production d'eau potable sur les sites de production d'eau potable de Moulin du Plessis (CCA) et de Belle-Angèle (QC) qui ont une prise d'eau commune à Pont-Aven.

Cette coopération a pour but :

- D'organiser leurs relations quant aux différentes catégories de biens intéressant les deux services publics définis dans la convention,
- D'éviter la redondance d'investissements et de rechercher une mutualisation des moyens et les économies associées,
- De sécuriser leurs approvisionnements en eau respectifs.

Le comité de suivi comporte 6 membres :

- 3 membres sont désignés par CCA au sein de son Conseil communautaire,
- 3 membres sont désignés par QC au sein de son Conseil communautaire.

Le comité de suivi se réunit au moins une fois par an ; il est compétent pour instruire toute question afférente à l'exécution de la convention, au suivi de la coopération et des engagements des Parties. Il peut se saisir de toute question dans ces domaines. Le comité de suivi est uniquement une instance de proposition. Les avis du Comité de suivi sont communiqués aux organes compétents de chacune des Parties, notamment les Conseils communautaires, en vue de la prise de décisions par ces organes.

A ce titre, le comité de suivi est notamment saisi pour avis sur les points suivants :

- Les investissements et travaux nouveaux
- Les propositions impactant la disposition et l'usage des biens existants
- Les propositions susceptibles d'engager des dépenses dont la charge doit faire l'objet, en application de la Convention, d'une répartition entre CCA et QC,
- Les demandes de modification des engagements des parties, tels que les engagements financiers ou les quantités d'eaux prélevées ou livrées et de façon générale les projets d'avenant à la Convention.

Considérant l'avis favorable du conseil d'exploitation eau et assainissement du mardi 1er septembre 2026 et du bureau communautaire du 15 septembre 2026,
Ayant entendu le rapporteur,
Après en avoir délibéré,

À 48 voix pour, 0 abstention, 0 voix contre,

Le conseil communautaire :

- Désigne Guy PAGNARD, Jean-Louis BLOT et Dominique LALLEMENT comme membres représentant CCA au comité de suivi,
- Autorise le Président à signer tout document en relation avec cette affaire.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du conseil communautaire.

Fait à Concarneau, le 6 octobre 2026

Signé par : Olivier BELLEC
Date : 09/10/2026
Qualité : PRESIDENT CCA